

Les économies d'énergie

Atelier en ligne du 29/11/22

INTERVENANTS :



- Mme Christelle Neau, Maire de Jarnac-Champagne (835 hab.)
- Mr Jacky Quesson, Maire de Saint-Genis-de-Saintonge (1 250 hab.)
- Mr Didier Taupin, Maire d'Angliers (1 147 hab.)
- Mr Daniel Boursier, Adjoint au maire de Villedoux (2 278 hab.)

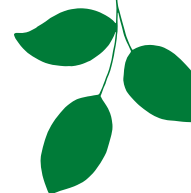
1 L'éclairage public

Aucune réglementation ne prescrit un éclairage public obligatoire :

Contrairement à certaines idées reçues, l'éclairage public n'est pas obligatoire. Toutefois, il répond à un enjeu de sécurité. Un juste équilibre entre l'absence d'éclairage et le sur-éclairage doit être recherché.

Lorsque la décision d'éclairer est prise, [la norme européenne EN 13201](#) précise comment éclairer, en fixant des valeurs d'éclairement et de luminance minimales à maintenir sur les voies de circulation.

[L'arrêté du 27 décembre 2018](#) relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses vient se substituer à l'arrêté du 25 janvier 2013.



→ Éteindre l'éclairage public

De plus en plus de communes ont décidé d'éteindre leur éclairage public la nuit, sur la totalité de leur territoire ou sur quelques rues. En plus d'économies importantes, la réduction de la pollution lumineuse constitue un enjeu de santé publique et de préservation de la biodiversité.



Commune de Villedoux :

Installation de candélabres à détection de mouvement dans une rue. A chaque passage, plusieurs lampadaires s'allument pour préserver la sécurité et l'environnement nocturne tout en maximisant les économies d'énergie. La commune a reçu des aides du **SDEER 17**.



Commune de Saint-Genis de Saintonge :

Mise en place de détecteurs de mouvement sur chaque lampadaire dans quelques rues, ce qui permet de réduire l'intensité de l'éclairage à 10 % lorsqu'il n'y a personne et de monter à 100 % quand quelqu'un passe.

→ Passer aux ampoules LED



Commune d'Angliers :

Remplacement de toutes les ampoules de la voirie et des bâtiments par des LED. La commune a reçu une prime **C2E** auprès de Total, et des aides du **plan de relance**.



Commune de Saint-Genis de Saintonge :

L'ensemble du parc immobilier est équipé en LED et la commune envisage d'équiper progressivement la totalité des lampadaires. La commune a reçu des aides du **SDEER 17**.

Pour vous aider dans vos démarches :



Le SDEER 17 assure la maintenance préventive et curative, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et fait des propositions d'améliorations



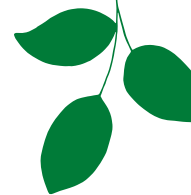
Les certificats d'économie d'énergie (C2E) favorisent la rénovation énergétique dans les secteurs énergivores dont le financement est assuré par les fournisseurs et prestataires d'énergie.



L'appel à projets Lum'Acte favorise la rénovation énergétique du parc d'éclairage public des collectivités.



2 Les bâtiments publics



La loi Elan oblige les bâtiments publics de plus de 1 000 m² à réduire leurs consommations d'énergie de 40, 50 et 60 % d'ici 2030, 2040 et 2050. Il est donc primordial que les collectivités réfléchissent à des actions visant à réduire cette consommation.



Rénover énergétiquement les bâtiments



Commune d'Angliers :

Les nouveaux bâtiments comme l'école sont construits en majeure partie avec des matériaux biosourcés.



Commune de Fontcouverte

Travaux d'isolation des bâtiments de l'école élémentaire et du centre de loisirs pour réduire de moitié les consommations énergétiques. La commune a reçu des aides de la DSIL, du Département, une prime C2E, et d'un accompagnement de la part d'un conseiller en énergie partagée et de la Maison de l'énergie de Jonzac.



Développer les énergies renouvelables

- La géothermie



Commune de Saint-Genis-de-Saintonge

Installation de trois chaufferies collectives en géothermie pour chauffer respectivement la salle des fêtes, cinq logements locatifs, et une micro-crèche associée à deux logements locatifs. La commune a reçu des aides de l'ADEME, la DSIL et du Département.

- Les panneaux photovoltaïques



Commune de Jarnac-Champagne

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école pour de la revente soit 15 000 € par an.



Commune de Saint-Genis-de-Saintonge :

Installation de panneaux solaires sur presque tous les toits des bâtiments communaux pour de la revente à hauteur de 35 000€ par an, et qui permet également de chauffer les douches du gymnase. La commune a reçu des aides de la Région.



Commune d'Angliers :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente pour de la revente.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur deux toits pour de l'autoconsommation. La production est répartie par des compteurs Linky sur l'ensemble des autres bâtiments en fonction de leur consommation.
- La commune a reçu des aides de la Région, de l'ADEME et du Département.






- **La biomasse**




Commune d'Angliers :

- Installation d'une chaudière à bois déchiqueté qui profite à l'ensemble des bâtiments de la collectivité grâce à une mise en réseau.
- Installation d'une chaudière à granulés pour compléter la puissance de la chaudière à bois déchiqueté.
- La commune a reçu des aides de la **Région**, de l'**ADEME** et du **Département**.

Pour vous aider dans vos démarches :



Le Conseil en Énergie Partagé vise à maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine bâti et de l'éclairage public.




Le Centre Régional Energies Renouvelables (CRER) propose un accompagnement sur mesure pour agir sur la maîtrise de l'énergie et pour recourir aux énergies renouvelables.




La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) vise à financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements (dont rénovation thermique et énergies renouvelables).




Le Fonds vert aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter leur territoire au changement climatique et à améliorer leur cadre de vie.



La Maison de l'énergie de Jonzac accompagne les projets de rénovation, de construction et d'utilisation des énergies renouvelables et conseille sur les aides financières.

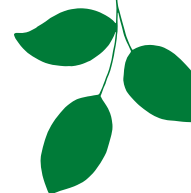


Le plan de relance permet d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays, et propose des mesures concrètes aux collectivités.



Le programme ACTEE 2 aide les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.





Contacts :

CRER

05.49.08.24.24 ; contact@crer.info

La Maison de l'énergie de Jonzac

05.46.04.84.51 ; energie@haute-saintonge.org

SDEER 17

Monsieur Patrice MARLIAC, Chef du service Eclairage public

05.46.74.82.20 ; saintes@sdeer17.fr

Commune d'Angliers

Monsieur Didier TAUPIN, maire

05.46.42.33.56 ; mairie@angliers.fr

Commune de Jarnac-Champagne

Madame Christelle NEAU, maire

05.46.49.50.71 ; mairie-jarnac-champagne@wanadoo.fr

Commune de Fontcouverte

Madame Claudine BRUNETEAU, adjointe au maire

05.46.93.06.47 ; mairie@fontcouvertel7.fr

Commune de Saint-Genis-de-Saintonge

Monsieur Jacky QUESSON, maire

05.46.49.80.17 ; mairie.stgenis17@gmail.com

Commune de Villedoux

Monsieur François VENDITTOZZI, maire

05.46.68.50.88 ; accueil@villedoux.fr

